

**Intervention de Paul Bouchet
au Forum Mondial des Droits de l'Homme
organisé par l'UNESCO à Nantes (19 mai 2004).**

J'ai une grande satisfaction et en même temps une inquiétude.

Je dis ma satisfaction tout d'abord. Ce n'est pas rien que de voir aussi clairement affichée « *la pauvreté comme violation des droits de l'homme* ». Pour celui qui a eu la lourde charge durant quelques années de présider le Mouvement ATD-Quart Monde, je ne peux oublier ce qu'a fait graver le fondateur de ce Mouvement - Joseph Wresinski - en 1987, en un lieu symbolique, le Parvis des Libertés du Trocadéro à Paris : « *Là où des hommes sont condamnés à la misère, les droits de l'homme sont violés. S'unir pour les faire respecter est un devoir sacré* ».

Je ne veux pas conduire une méditation sur ces belles paroles. Mais je le répète encore une fois : ce n'est pas rien aujourd'hui de voir de grandes institutions représentées à la tribune, de grands institutions internationales et nationales, des membres d'associations, converger vers ce Mouvement petit mais ardent et vers ces paroles du fondateur.

I

Voilà ! Mesurons ces convergences ! Elles me paraissent repérables sous trois 'rubriques' – parce que tout cela, ce ne sont que des 'facettes' !

Tout d'abord, l'éthique

Disons le tout de suite, le rapport [introductif de José Bengoa] souligne que le plus grand défi éthique auquel doit faire face le monde aujourd'hui c'est le défi de la pauvreté ! Il y a d'autres défis importants, mais la pauvreté recouvre tout – en tout cas à un moment ou à un autre, ou comme cause ou comme conséquence. Dès lors, ce qui suivra, c'est à dire l'éthique active, doit être commandée par cette priorité éthique. Il n'y a pas de mot, il n'y a pas d'autre défi plus élevé, plus profond, plus important.

Comme dans toute action humaine il faut faire des choix, il faut organiser nos priorités ! On ne peut pas tout faire où que l'on soit, où que se situent nos responsabilités – mais on doit faire clairement le choix des priorités. Et quand il le faut, le choix de la priorité des priorités ! Et elle est là la priorité des priorités. Ce n'est pas rien de l'avoir dit aussi clairement ce fondement éthique ! Donner à toute l'action humaine, à la pensée et à l'action humaine – encore une fois, à tous les niveaux, du public, du privé – ce fondement éthique est la base de tout !

Ensuite « le droit », « les droits fondamentaux »

Oui, je suis un juriste professionnel, pendant 50 ans je l'ai été. Je connais. Le droit ne peut pas tout. Mais sans le droit, on ne peut rien bâtir de durable dans la société humaine. Je ne suis pas un admirateur systématique de tous les mécanismes juridiques, mais il est vrai que quand on fonde sur l'éthique le droit, on a là un principe 'fondamental'. C'est précisément ce qui permet de reconnaître les droits fondamentaux, 'fondamentaux' (sans jouer sur les mots !) parce que 'fondés sur l'égale dignité' !

C'est là que les 'droits fondamentaux' se distinguent des droits spécifiques ou catégoriels les plus élevés. Eux, ils sont 'fondamentaux', et donc ils appartiennent à tout être humain – pas seulement au travailleur mais aussi au chômeur, à celui qui ne pourrait jamais travailler à cause de son handicap, pas seulement à tel ou tel (est-il besoin de les dire ?) mais à tous – pas seulement au vieillard ou à l'homme qui travaille, mais à tout être humain ! Ce sont ses droits 'fondamentaux', et ces droits sont reconnus ! Les thèses doctrinales, il n'y en a plus besoin – je suis navré de le dire – mais on sait la liste des grands droits fondamentaux !

Cette consécration des 'droits fondamentaux' comme procédant directement du postulat éthique, de l'égale dignité, ça c'est une conquête, une belle convergence !

Et puis il y a le civique

Les limites du droit, c'est que le droit – comme toute activité humaine, comme toute pensée humaine – a une vie et parfois meurt. Pour avoir un droit vivant, un droit qui sert l'espoir des vivants, il faut que le droit à tout moment soit connecté avec « au service de qui il est fait », « au service de pour qui il est fait », à savoir l'ensemble de la communauté humaine que ce droit doit régler.

La mobilisation civique n'est donc pas une simple facilité morale : c'est la nécessité absolue pour que le droit le meilleur reste fidèle à sa fondation éthique !

Donc, fondation éthique, consécration des droits fondamentaux – plus que d'autres 'droits' – et mobilisation civique : voilà les trois points essentiels qu'il convient de saluer au-delà de différentes approches.

Voici donc pourquoi j'ai des motifs de profonde satisfaction !

II

Mais quels motifs d'inquiétude ? En dépit du rapport qui vous fut présenté avec lucidité, il est dit en conclusion : « *Il faudra beaucoup de temps pour que ces idées deviennent opératoires, mais un énorme effort intellectuel, collectif s'impose pour dépasser les conceptions « économicistes de la pauvreté, les attitudes caritatives... »* »

Quand ?

Les pauvres nous attendent depuis si longtemps qu'on a autre chose à offrir qu'un horizon toujours repoussé !! Si c'est vraiment la priorité des priorités, on ne peut pas dire comme conclusion : « Il faudra du temps », « il faudra du temps pour la prise de conscience » « *il faudra du temps pour mettre fin aux désordres juridiques sur le plan des instances internationales* » ! Non ! Ce n'est pas possible ! Bien sûr que tout est progressif dans la vie humaine. Mais quand d'emblée on compte sur le temps, c'est le temps « qui dort » plutôt que le « temps qui construit » qui sera au bout du chemin ! Donc je voudrais entrer dans une prospective plus volontariste.

Je crois que c'est l'heure - précisément par la dramatisation même de la situation internationale qui doit accélérer cette prise de conscience. Une crise est là qui affecte l'éthique, qui affecte le droit, qui affecte la citoyenneté (les citoyens dans les grandes démocraties s'abstiennent de plus en plus - ou votent vers ce qu'on appelle les extrêmes, c'est à dire des votes où on requiert à tout moment des solutions qu'on ne trouve pas) tout cela converge. C'est la dignité qui est en cause dans tout ce qui se passe, quand on entend parler de la résurrection de la torture pratiquée par une des démocraties les plus évoluées du monde ! Il n'y a pas de télévision au monde à l'heure actuelle – donc même pour ceux qui ne savent pas lire – qui ne montre le reflet de ces dissonances. Et là encore c'est la question de l'égalité de dignité des hommes et des femmes – de tous les êtres humains – qui

est en cause. Et on peut comprendre que la lutte contre la pauvreté, recouvrant tout cela, est bien une priorité...

N'attendons pas qu'il faille de colloque en colloque le rappeler. Il y a un moment pour faire bouger la conscience de la communauté humaine. Il faut cependant que là encore l'éthique se traduise en droit opératoire ! Sinon, les citoyens dans l'attente disent : « Oui, mais comment ? ».

Alors je me souviens qu'avant la Déclaration Universelle des droits de l'homme de 1948, l'UNESCO avait consulté beaucoup de grands philosophes : il y avait Gandhi, Teilhard de Chardin, une série de philosophes de toutes les traditions, mais celui qui avait été chargé de coordonner c'était le philosophe français Jacques Maritain. Il disait : « *Oui ! Il est sans doute possible de faire une Déclaration des Droits de l'Homme* ». On ne savait pas si cela allait devenir une déclaration « internationale » ou « universelle », mais le plus important c'était de dire le « comment » ! Les différentes approches culturelles (nous l'avons vu tout à l'heure aussi !) cristallisent parfois les positions, alors que sur la finalité on pourrait se retrouver. Alors, laissons un grand pluralisme de moyens...

Comment ?

Mais retenons l'essentiel : il y a un déni des hommes – il y a des responsables à ce déni ! Ce n'est pas virtuel. Ces responsables où sont-ils ? Ils sont partout ! Il y a des responsables dans les Etats - et pas seulement dans les Etats, mais dans les pouvoirs publics à tous les niveaux – il y a des choses qui se jouent au niveau de la commune, il y a des choses qui se jouent au niveau du voisinage. Il y a des choses bien sûr – est-il besoin de le dire ? – qui se jouent au niveau des facteurs économiques. Une course s'est engagée. Ça c'est le moment présent. Ça c'est la nouvelle donne. Une course s'est engagée entre deux phénomènes, entre deux processus, tous deux économiques : la globalisation économique qui a pris de l'avance à travers les progrès technologiques, et l'universalisation des Droits de l'Homme.

Je dis bien « universalisation » et je ne dis pas « l'universalité » - parce que ce n'est pas vrai de dire que les droits de l'homme sont universels : ils ont vocation à le devenir. Ils sont « universalisables », dira-t-on en français. Sont-ils « indivisibles » ? Ah bien sûr, on le répète ! J'étais [en 1993 à la Conférence mondiale des droits de l'homme de Vienne] C'est déjà vieux Vienne ! Et bien, tout le monde avait dit que les droits étaient « indivisibles » ! Moyennant quoi, il y avait les deux Pactes internationaux de 1966 et il

y a toujours les deux Pactes : l'un pour les droits civils et politiques, l'autre pour les droits économiques, sociaux et culturels. C'est ça le désordre juridique du monde auquel il conviendra de mettre fin.

De même, il conviendra de mettre fin au fait que de puissantes organisations comme la Banque Mondiale - qui s'est exprimée de façon extrêmement intéressante tout à l'heure – que les organisations de Bretton Woods, que tant d'autres organismes qui ont été créées après l'adoption de la Déclaration Universelle de 1948 – je pense à l'OMC avec l'organisme de règlement de différends qui en est issu – ne reconnaissent pas clairement qu'il y a un ordre juridique en formation, et qu'il ne s'agit pas seulement de savoir si on doit signer tel papier ou pas !

La primauté éthique impose que l'ordre juridique international à travers les variantes, à travers les espaces normatifs qui peuvent être différents (il faut coordonner ce qu'on ne peut pas subordonner) soit subordonné au droit suprême qui est le respect de l'égalité de dignité ! Cela est possible !

Je terminerai rapidement. Quelques indications, même si elles sont d'apparence technique ! Il ne faut pas désespérer. Il ne faut pas dire que le temps joue contre nous. Beaucoup de signes apparaissent. On vient d'évoquer de la Banque Mondiale, mais le discours que nous avons entendu dans la bouche de son représentant, n'est pas tout à fait celui qu'on entendait il y a quelques années. Cela donc est une chose.

Mais c'est sur ce plan précisément que les questions sont posées : je vois que le rapport de la Sous-commission des Droits de l'Homme des Nations Unies sur la responsabilité des entreprises multinationales pose un problème essentiel. On ne va pas parler d'un ordre juridique qui serait coupé de l'économie ! Cette course entre la globalisation économique et l'universalisation des Droits de l'Homme, pour la gagner, il faut avoir conscience de la place de l'économie. Or vis à vis de cela, des nouvelles propositions apparaissent. On commence à proposer des codes de conduite. J'ai vu avec satisfaction – mais avec une satisfaction qui laisse des inquiétudes aussi – que la Sous-commission des Droits de l'Homme avait fait des propositions extrêmement précises sur les responsabilités des entreprises transnationales en matière de violations des droits de l'homme en général, et quant aux violations des droits sociaux et culturels en particulier, voilà qui est intéressant ! Ce qui est moins intéressant comme nous signale une petite note, c'est ceci : « *Malheureusement, la Commission des Droits de l'homme a ajourné la discussion, preuve de la résistance de beaucoup de pays développés à l'égard d'une*

législation relative à ces questions. » On a ‘renvoyé’ la discussion, on n’a pas osé dire que ‘ça ne servait à rien’. La Commission l’a dit en des termes qui m’étonnent de la part d’une Commission des Droits de l’homme des Nations Unies en déclarant qu’elle n’avait « pas demandé ce document qui en tant qu’avant-projet n’a aucune valeur juridique, et que la Sous-commission ne devrait pas assumer de fonction de surveillance en la matière ». Et bien si ! Tout le monde devrait affirmer avoir un rôle de surveillance en la matière, à commencer par la Sous-commission des droits de l’homme heureusement !

Alors, il s’agit de faire pression, à travers nos Etats, à travers tout le monde, sur la Commission des droits de l’homme ! Nous n’accepterons pas cette approche. Nous n’acceptons pas. Le travail est excellent. La responsabilité des multinationales est au coeur du problème – ce n’est pas tout le problème, mais c’est au coeur du problème. Le Haut-Commissaire [aux droits d l’homme des Nations Unies] est chargé de veiller à la bonne fin de ces travaux – et c’est vrai qu’il veille. Je crois que là aussi nous aurons – et tous ! – les moyens de dialoguer utilement et fortement avec le Haut-Commissaire.

Terminons. C’est à l’attente des plus pauvres qu’il faut faire référence. Nos débats intellectuels, juridiques ou autres sont certes intéressants. Nous pouvons faire mûrir les problèmes. Nous pouvons apporter des solutions concrètes plus ou moins pluralistes. Mais de grâce, ne nous éloignons pas un instant de l’attente des plus pauvres.

Or les plus pauvres, vous le savez, ils ne discutent pas de la différence entre « besoins » et « droits » – parce que leurs besoins ne sont pas purement matériels. Pour eux c’est un tout. Derrière les mots (qui ne sont pas d’ailleurs traduisibles dans les différentes langues), derrière les mots, il y a une réalité qui est plus que la quantité de biens qui va valoir « 1\$ » ou « 1\$20 » [pour définir le « seuil » de la pauvreté]...

La question qui compte, c’est la qualité d’une vie, d’une vie digne – ce n’est pas quantitatif, c’est qualitatif : c’est de meilleures conditions de vie. Bien sûr, c’est de meilleurs moyens d’existence, mais en même temps, évidemment, de meilleures raisons de vivre ! C’est cela la dignité ! C’est d’avoir tout à la fois les moyens d’existence suffisants et d’avoir les raisons de vivre les plus élevées qu’un homme, qu’un être humain puisse attendre.

Voilà ce qu’un vieux militant avait envie de vous dire. Merci de m’avoir entendu (applaudissements par ces délégués du monde d’une durée rare à ce Forum – mais pas unique - de 30 secondes au lieu de 10).